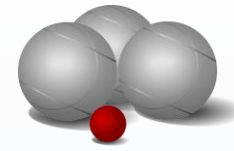




# VOICI LES RÈGLES DE MUTATIONS

## SAISON 2024



### Comité départemental de Pétanque du Maine et Loire

#### JE SOUHAITE QUITTER MON CLUB, COMMENT DOIS-JE PROCÉDER?

Il n'y a plus de date limite pour faire une mutation. Une mutation peut être faite toute l'année; tant qu'une licence n'a pas été renouvelée dans l'année en cours.

- 1- Remplir le formulaire fédéral en triple exemplaire conjointement avec le club quitté
- 2- Le joueur muté devra remettre les trois volets au comité départemental en y joignant son chèque à l'ordre de : FFPJP CD49 ainsi qu'une enveloppe timbrée libellée à son adresse.
- 3- Après validation du Comité départemental, le volet rose vous est retourné, vous pouvez alors vous présenter dans votre nouveau club.

#### JE SUIS EN CATEGORIE JEUNES, DOIS JE PAYER

#### MA MUTATION,

La mutation est payante pour la Catégorie :

#### **Juniors**

La gratuité s'applique pour les catégories :

- **Cadets (sauf si un cadet dernière année passe junior la mutation est payante)**
- **Minimes et benjamins.**

#### PRECISION

#### **Après 4 ans sans licence**

Faire une création de licence  
et non une mutation

#### QUEL EST LE TARIF pour

#### une mutation

MUTATION INTERNE : 30€

MUTATION EXTERNE : 50€